

PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ DE MONTRÉAL

Mémoire

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'urbanisme et de mobilité

Montréal, 25 septembre 2024



Table des matières

IntroductionQui sommes-nous ?	
L'accès à des loyers abordables pour les artisans dans la métropole	5
L'orientation 7 et l'élargissement de la notion de patrimoine	6
Le patrimoine immatériel et les lieux de transmission des savoir-faire	7
Les artisans alliés de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti	8
Bridge-Bonaventure et le quartier des métiers d'art	10
Conclusion	11
Résumé des recommandations	11
Concernant les ateliers d'artistes et d'artisans	11
Concernant le patrimoine	11
Concernant le secteur d'opportunité Bridge-Bonaventure	12

Introduction

Les métiers d'art ont toujours été étroitement liés au patrimoine matériel et immatériel montréalais par la création et la restauration de monuments, d'œuvres d'art public, d'édifices et d'objets de qualité, ainsi que par la transmission des savoir-faire associés.

Véritable richesse pour notre collectivité, les métiers d'art s'inscrivent également depuis longtemps dans le mouvement du développement durable par leurs pratiques d'économie locale et circulaire, de récupération et de recyclage de matériaux, d'approvisionnement et de production locale.

Aujourd'hui, nous trouvons huit écoles-atelier en métiers d'art sur le territoire de Montréal, en plus de nombreux ateliers et PME qui offrent tour à tour des espaces de résidences, de formations et de créations dans le domaine.

Que l'on soit citoyen ou touriste de passage, on aperçoit facilement les traces multiples du travail de l'artisan sur les monuments, les façades, les portes, les fenêtres, les œuvres et les ornements des édifices tant publics que privés. Les métiers d'art se trouvent sous une forme ou une autre dans le quotidien des citoyens, dans les quartiers, dans l'environnement bâti et les parcs. C'est dans cette optique que la voix des métiers d'art devient pertinente dans la réflexion sur le développement urbain de la ville.

À cet égard, le CMAQ salue l'initiative de la ville de Montréal ainsi que la consultation publique portant sur le *Plan d'urbanisme et de mobilité Montréal 2050.* Ambitieux et fort intéressant, le PUM nous invite à rêver à une ville non seulement plus verte, mais également connectée par des transports actifs et où on cherche à réduire les inégalités à l'échelle des quartiers.

Quelle est la place de la **culture** et des **arts** dans le PUM ? Comment peut-on assurer, dans le Montréal de demain, la présence exponentielle d'artisanes et d'artisans des métiers d'art, gardien de savoir-faire, animateurs de quartiers, acteurs économiques de premiers plans, fierté de notre ville et porteur de notre **identité collective** ? Notre regard se pose davantage sur ces aspects spécifiques du PUM, puisque celui-ci va bien au-delà de la simple réglementation de zonage au sein des arrondissements.

Pour nous, le PUM est une occasion de réfléchir à notre ville idéale, au Montréal du futur. Les artisans sont au cœur de la vitalité de Montréal, ville UNESCO du design et par ailleurs, métropole culturelle du Québec, voire du Canada. Notre patrimoine, tant matériel qu'immatériel, contribue à la qualité de vie dans les quartiers, au bien-être de ses citoyens, en plus d'être un marqueur identitaire essentiel pour développer nos communautés en continuité avec notre histoire et les apports des différentes cultures qui viennent l'enrichir.

À travers ce mémoire, nous insistons plus spécifiquement sur les enjeux propres aux métiers d'art au sein de la métropole, c'est-à-dire l'accès à des loyers abordables pour les artisans, l'entretien et la réhabilitation réfléchie du patrimoine bâti, la transmission du patrimoine immatériel et l'émergence d'un Quartier des métiers d'art dans le secteur Bridge-Bonaventure.

Qui sommes-nous?

Le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a pour mission de représenter, soutenir et développer le domaine des métiers d'art au Québec. Reconnu par la Loi S-32.1¹, le CMAQ est également le seul organisme à représenter les artisanes et artisans qui œuvrent en architecture et patrimoine au Québec depuis maintenant plus de 10 ans.

Les métiers d'art du Québec réfèrent à plus de 100 métiers, dont de nombreuses pratiques sont exprimées par des porteurs de traditions (flécheur, relieur, forgeron, charpentier traditionnel, ferblantier traditionnel, etc.). Ces artisans, membre ou non du CMAQ, sont des porteurs de connaissances, de techniques et de savoir-faire singuliers qui sont parfois patrimoniaux. Ces éléments du patrimoine culturel immatériel nécessitent des mécanismes qui favorisent leur connaissance, leur développement, leur mise en valeur auprès de la population ainsi que leur transmission à une relève qui assure la continuité et la réactualisation constante de ces savoir-faire.

Des quelques 1 200 membres du CMAQ, près de 150 artisans œuvrent dans le secteur de l'architecture et du patrimoine. Ces détenteurs d'un savoir-faire et d'une expertise pointue sont des acteurs clés des interventions sur notre **cadre bâti** et leur pratique vivante contribue également à la consolidation de **l'identité** québécoise. Les neuf métiers d'art de l'architecture et du patrimoine représentés par le CMAQ sont :

- Artisan verrier
- Charpentier traditionnel
- Menuisier-ébéniste
- Ferronnier et forgeron d'art
- Maçon traditionnel
- Peintre en arts décoratifs
- Plâtrier traditionnel
- Tailleur de pierre
- Ferblantier traditionnel ornemaniste

Au cours de la dernière décennie, le CMAQ est devenu une référence et a développé d'étroites collaborations avec les nombreux intervenants du domaine du patrimoine partout au Québec: le gouvernement du Québec, les municipalités et les MRC, l'Ordre des Architectes du Québec, le Centre de conservation du Québec, ICOMOS, Héritage Montréal et une foule d'autres organismes du patrimoine à travers la province et le Canada. Le CMAQ entretient également un dialogue avec la Commission de la Construction du Québec (CCQ) et la Régie du bâtiment (RBQ) afin de faciliter l'intégration des artisans professionnels sur les chantiers de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti.

Notre intérêt, en tant qu'organisme de représentation, est de s'assurer de la mise en place de mécanismes adéquats pour la pérennité des savoir-faire des artisanes et artisans dans le Montréal de demain, et favoriser leur épanouissement au sein du territoire montréalais.

Cette pérennité passe par l'accès à des locaux abordables en ville pour les ateliers de productions des artisans afin de garder cette force créative dans la métropole, des lieux

¹ Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

adéquats pour la transmission des pratiques dans les quartiers et des dynamiques d'entretien et de restauration de notre patrimoine bâti qui font appel à des artisans professionnels au cœur des processus.

Les métiers d'art et le PUM

L'accès à des loyers abordables pour les artisans dans la métropole

Dans son préambule, le PUM indique qu'en « tant que Ville UNESCO de design, Montréal est reconnue pour ses hauts lieux culturels comme le Quartier des spectacles et sa place des festivals, la Cité des arts du cirque, ainsi que pour la vitalité culturelle dans ses quartiers, sa collection d'œuvres d'art public et ses **ateliers d'artistes** » (PUM, préambule, p.10).

À ce sujet, depuis plusieurs années, les artisans de la métropole sont confrontés à un problème de précarité quant aux espaces disponibles qui sont destinés tant au logement qu'aux ateliers de production et boutique. Cette situation s'explique principalement en raison de l'inflation immobilière dans plusieurs secteurs de la ville ainsi que des zones qui limitent la tenue d'activités qui génèrent des nuisances (bruits, poussière, transport par camion, etc.). La crise sanitaire et la crise du logement dans la métropole ne font qu'accentuer cette situation pourtant décriée depuis plusieurs années déjà.

Par ailleurs, les artisans des métiers d'art ont des besoins d'ateliers spécifiques en fonction de leur pratique. Certaines pratiques peuvent effectivement produire du bruit et de la poussière (la taille de pierre par exemple). D'autres nécessitent de grandes quantités d'eau, ou encore des outillages adaptés, comme c'est le cas en ébénisterie. Pour certains artisans, la fabrication des pièces demande des espaces hauts et vastes, qu'on pense à la fabrication d'escalier ou de charpentes de bois, à la fabrication de sculpture monumentale, etc. Il existe peu d'espaces vacants, abordables et adaptés à ces pratiques à Montréal, pour ne pas dire aucun. Souvent, ces besoins particuliers de locaux convergent vers la recherche de bâtiments dans des zonages industriels ou semi-industriel qui, par leur fonction initiale, répond aux mêmes besoins et contraintes quant à l'espace. Les artisans forment ainsi souvent une relation symbiotique avec l'industrie légère².

La hausse des loyers pour les locaux commerciaux pouvant servir d'ateliers de production et/ou de boutique dans les quartiers éloigne de plus en plus les artisans des grands centres, jusqu'à rechercher des lieux de productions en dehors de la métropole. Pour notre secteur d'activités, il devient donc impératif de favoriser l'implantation d'ateliers d'artisans dans des secteurs et bâtiments industriels en ville, tout particulièrement dans une optique de réhabilitation de ceux-ci. De même, quand les pratiques le permettent, il est important d'autoriser des activités artisanales et de production à petite échelle à l'extérieur des secteurs à caractère industriel dans une optique de mixité des fonctions et de rapprochement des lieux de vie et d'emplois, comme mentionné dans l'objectif 4.1 du PUM (P1, C2, p. 77).

5

² Nous traitons de la compatibilité des pratiques artisanales avec le patrimoine industriel dans notre mémoire « Métiers d'art et patrimoine industriel : une alliance durable » déposé à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal en 2021.

Nous saluons aux passages les différents éléments du PUM qui témoignent de la volonté de la ville à implanter des ateliers d'artistes dans différents contextes de planification urbaine. Par exemple, dans le secteur de l'ancienne gare de triage Beaubien, il est prévu d'intégrer et de prioriser les ateliers d'artistes lors du recyclage des bâtiments d'intérêt existants. Dans le secteur Atlantic, il est question de maintenir le caractère unique du secteur, y compris les ateliers d'artistes, malgré la pression foncière. De plus, dans le Village de Sainte-Geneviève, l'une des orientations vise à renforcer les équipements culturels, incluant des ateliers d'artistes, des musées, etc. Ces initiatives sont porteuses et leur déploiement doit se refléter dans la **mise en œuvre** du PUM.

Enfin, réitérons l'opportunité et la grande compatibilité d'usages qu'offre le patrimoine industriel vacant avec les pratiques artisanales. La ville pourrait en ce sens développer des mécanismes facilitant l'occupation des bâtiments industriels par des artisans qui pourront en faire usage tant comme espace de production que d'espace de formation, de mise en valeur, de développement touristique et de médiation culturelle.

L'orientation 7 et l'élargissement de la notion de patrimoine

À travers l'orientation 7, le PUM met de l'avant le caractère pluriel de l'identité montréalais et indique que Montréal entend honorer sa diversité culturelle et identitaire par l'entremise de son patrimoine et de ses paysages (PUM, P1, C2, p.140). En ce sens, cette orientation réfère plus particulièrement à deux déclinaisons du patrimoine, soit le patrimoine bâti, ainsi que les paysages. Dans un souci de pluralité et d'inclusion, il serait pertinent ici d'élargir la notion de patrimoine en incluant le patrimoine culturel **immatériel** comme partie intégrante du patrimoine montréalais.

Effectivement, porteur de l'histoire et des traces du passé, le patrimoine bâti demeure associé entre autres aux élites, aux colonisateurs, aux ordres religieux. Bien que le bâti soit diversifié dans ses formes, ses usages et son architecture à travers les époques, la « diversité patrimoniale » de Montréal se reflète de manière encore plus notoire dans des pratiques, des savoir-faire, des fêtes, des rituels. Les actions pour protéger et perpétuer ce type de patrimoine culturel se situent davantage dans la mise en place et le maintien d'espaces communautaires et de lieux de pratiques pour les communautés, incluant des lieux pour pratiquer et transmettre un savoir-faire artisanal (dont les ateliers d'artisans).

Dans le même ordre d'idée, l'orientation 7 met l'emphase sur la valorisation de la culture et de l'identité autochtone, que l'on peut davantage associer au patrimoine archéologique, aux pratiques, aux langues, aux savoir-faire et à la mémoire. Encore une fois, la notion de patrimoine immatériel serait ici un atout pour déterminer comment l'aménagement de la ville peut favoriser la transmission de cette forme du patrimoine. Forte de sa diversité culturelle, la ville aurait également tout intérêt à valoriser les communautés culturelles issues de l'immigration qui marquent le territoire de Montréal par une architecture tantôt singulière, tantôt plus humble.

Enfin, deux clarifications spécifiques devraient être apportées à l'orientation 7. La première concerne la notion de « quartiers traditionnels » qui est évoquée sans être définie (PUM, P1, C2, p.140). D'où vient cette notion ? Que sont les quartiers « traditionnels » de Montréal par opposition à d'autres quartiers ? Qu'est-ce qui les caractérisent ? Dans un souci de clarté, la ville doit définir cette notion qui peut sous-entendre une certaine hiérarchisation ou encore une dualité tradition/modernité qui ne fait pas de sens dans la dynamique évolutive des quartiers montréalais. La seconde

clarification concerne la notion de « zonage incitatif », mentionnée comme levier économique pour assurer la pérennité d'immeubles patrimoniaux (PUM, P1, C2, p. 154). Cette notion mériterait plus amples explications du point de vue de la définition, mais également du point de vue du contexte de son utilisation et des impacts positifs potentiels pour la conservation du patrimoine bâti.

En sommes, dans un souci de concevoir la ville et le patrimoine sous l'angle de la **pluralité**, composante forte du **caractère singulier montréalais**, le PUM devrait promouvoir le patrimoine dans toutes ses formes et dans tous les **quartiers**, en intégrant la notion de patrimoine culturel immatériel.

Le patrimoine immatériel et les lieux de transmission des savoir-faire

Il est encore peu commun d'allier la notion de patrimoine immatériel avec l'aménagement d'un territoire urbain à travers un outil comme un plan d'urbanisme et de mobilité. Cela dit, l'UNESCO lançait en 2022 un vaste sondage portant sur les enjeux de la préservation du patrimoine immatériel dans les contextes urbains, soulevant du même coup l'importance d'en tenir compte pour le **bien-être** des populations et plus largement le développement durable.

Effectivement, tel que le stipule l'UNESCO, dans les milieux urbains, les menaces pour le patrimoine vivant sont nombreuses. Elles sont dues notamment à la mobilité des populations, à la fragmentation des structures sociales, à l'évolution rapide des modes de vie, à l'éviction des communautés de certaines zones en raison du phénomène de gentrification et de la hausse des coûts, et à la nécessité de prolonger les heures de travail au détriment du temps consacré aux relations sociales et culturelles.

D'après l'UNESCO, les défis de la **transmission** du patrimoine immatériel peuvent être aggravés par l'aménagement urbain, tout particulièrement quand celui-ci ne prend pas en compte les spécificités de ce type de patrimoine. Voici quelques exemples des **menaces** pesant sur la transmission du patrimoine immatériel :

- La destruction ou modification des espaces associés à des pratiques du patrimoine vivant des Premières Nations
- L'urbanisation rapide entraînant une transformation des modes de vie
- La pression sur les infrastructures en raison de la croissance démographique
- Les logements inadéquats ou non adaptés à l'interaction sociale et à l'organisation de la communauté
- Le chômage ou revenus faibles
- L'absence d'espaces publics
- La mondialisation (homogénéisation)
- Les changements climatiques et catastrophes naturelles associées (coulées de boue, canicules, incendies, inondations...)

À l'inverse, l'aménagement urbain peut faciliter la sauvegarde du patrimoine vivant en tenant compte des besoins des communautés et des praticiens en matière d'organisation spatiale. Cela peut passer, par exemple, par un zonage réservant des espaces publics ou prévoyant une réglementation protectrice dans les zones où les pratiques sociales ou les points de production et de distribution sont particulièrement importants. À ce titre, voici

quelques **avantages** de l'intégration de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les plans d'urbanisme :

- Cohésion sociale et bien-être
- Structures informelles de soutien social
- Communication intergénérationnelle
- Sentiment d'identité
- Maintien d'une expertise et d'une main-d'œuvre locale
- Tolérance intracommunautaire et intercommunautaire
- Réhabilitation urbaine
- Développement économique et création d'emploi

Dans l'optique d'élargir la notion de patrimoine au cœur du PUM en y intégrant le patrimoine immatériel, il convient naturellement de réfléchir à la mise en place des conditions adéquates pour préserver ce type de patrimoine³. Les métiers d'art et le CMAQ sont des acteurs de premier plan afin de réfléchir à ces dispositifs, tout comme ils sont des alliés de la préservation de notre patrimoine bâti.

Les artisans alliés de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti

Le PUM décrit Montréal comme métropole francophone des Amériques, métropole culturelle et Ville UNESCO de design, où est célébrée en continu sa culture, vibrante et plurielle, en plus de protéger et de mettre en valeur son patrimoine. On y dresse ainsi le portrait de Montréal comme ville unique par son territoire vivant, diversifiée, accueillante, ouverte, solidaire, démocratique, inclusive, connectée avec le monde et enfin, une ville d'histoire, de culture et de design (préambule, p.10).

Plus particulièrement, le PUM aborde le patrimoine comme un **bien commun** à préserver et à valoriser ainsi qu'un levier de la **transition écologique**, une vision avec laquelle nous ne pouvons qu'être d'accord. Nous saluons tout particulièrement l'emphase mise sur l'entretien, la préservation et la requalification du cadre bâti existant pour réduire l'empreinte carbone de la ville (PUM, C1, P1, p. 20) et nous espérons que ces orientations se traduisent plus fortement dans des mesures concrètes par l'obligation, par exemple, d'adopter un **plan d'entretien** des bâtiments municipaux dans les arrondissements.

Alors que la ville adopte la phrase longtemps répétée par les acteurs du milieu – « le bâtiment le plus vert est celui déjà construit » – elle doit également se doter des **moyens** financiers de réhabiliter et de restaurer son patrimoine bâti. Favoriser la transition écologique par le biais de la réhabilitation du patrimoine bâti demande de créer des **outils** pour mieux documenter l'existant (**inventaire** complet et accessible) et encadrer les interventions sur les bâtiments. Le rôle des **arrondissements** est indéniable dans cette opération et outiller ceux-ci à propos des **bonnes pratiques** permettrait d'uniformiser les interventions au sein de l'ensemble du territoire montréalais.

En ce sens, il apparait important de rappeler que le patrimoine est un écosystème, où le bâti est indissociable du **savoir-faire** des artisans et de l'expertise des professionnels.

³ Nous abordons plus en détail ces éléments dans le mémoire « Assurer la transmission : pour un cadre d'intervention en patrimoine immatériel à Montréal » déposé à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la ville de Montréal en 2021.

Nous croyons fortement qu'autant la réhabilitation que la restauration du patrimoine bâti l'art passent par une approche collaborative, qui implique les artisans professionnels en amont.

Une **approche collaborative** n'est pas seulement une consultation ou un échange d'idées. Il s'agit d'intégrer véritablement les partenaires dans un cadre d'échanges structuré qui a un impact réel sur le projet à venir, et de les incorporer dans la prise de décisions des différentes étapes. Il s'agit de co-construire un projet en trouvant le juste équilibre entre les parties prenantes. Bien que parfois laborieux, cette approche permet d'inclure les acteurs qui sont essentiels à la réalisation durable du projet et d'intégrer leur point de vue afin de créer un projet à l'image du groupe.

Montréal entend d'ailleurs faire **preuve d'exemplarité** en multipliant ses efforts pour assurer la conservation et la réhabilitation des immeubles patrimoniaux municipaux (PUM, P1, C2, p.154). Afin qu'une démarche de requalification et de restauration du patrimoine bâti soit un succès, le CMAQ est d'avis qu'une approche collaborative et multidisciplinaire est la clé afin d'assurer la qualité des interventions, la transparence du processus et la rigueur du travail qui sera effectué sur le terrain.

En complément, nous rappellerons que le patrimoine bâti exige des interventions de conservation à la fois spécialisées et respectueuses des lieux. Pour ce faire, les **artisans en architecture et patrimoine** sont des acteurs clés. Non seulement connaissent-ils et reconnaissent-ils les méthodes et matériaux anciens, mais ils ont aussi préservé et développé une expertise fine des techniques traditionnelles. Ils savent agir avec justesse et créativité pour répondre aux exigences et aux défis inhérents à chaque projet. Fondamentalement, c'est le rapport culturel au bâtiment qui les caractérise et les distingue: la connaissance de l'histoire, de l'architecture et des régionalismes dont ils font preuve est remarquable. À cela s'ajoute une méthodologie de travail particulière et adaptée à la conservation du patrimoine bâti incluant l'analyse des besoins, la recherche documentaire et la documentation du travail de restauration ou de reproduction.

Les artisans professionnels sont ainsi des alliés naturels de la restauration du patrimoine bâti et ils sont habitués à travailler au cœur de vastes équipes multidisciplinaires afin de contribuer à l'excellence des projets.

Bien que la Commission de la construction du Québec reconnaisse que les artisans professionnels peuvent travailler dans leurs champs de spécialité sur les chantiers de construction, les artisans sont souvent désavantagés par un processus d'appel d'offres public lourd qui ne leur permet pas toujours de déposer des soumissions et des offres de services, alors qu'ils seraient des travailleurs appropriés afin de réaliser les travaux.

À travers la réalisation du PUM et des orientations en patrimoine bâti, il y a matière à améliorer notamment les **processus d'appel d'offres** afin de faciliter l'accès de la maind'œuvre artisane adéquate aux appels d'offres qui correspondent à leur expertise⁴.

Selon nous, tout projet de restauration gagnerait à inclure les experts suivants dans le processus qui vient en **amont** de la réalisation des travaux : des architectes expérimentés, des ingénieurs connaisseurs des structures et matériaux anciens, des restaurateurs du

9

⁴ Par le passé, le CMAQ a documenté et mis à disposition de la ville des exemples de mesures en lien avec les appels d'offres. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre le travail entamé afin de favoriser la qualité des interventions sur les chantiers patrimoniaux.

Centre de conservation du Québec, des artisans professionnels, les propriétaires, les promoteurs (le cas échéant), les représentants de la municipalité. La Ville de Montréal doit en ce sens promouvoir la préservation des savoir-faire et la reconnaissance de l'expertise des artisans afin d'assurer la qualité des interventions en patrimoine au sein de ses arrondissements.

Bridge-Bonaventure et le quartier des métiers d'art

Depuis de nombreuses années, le CMAQ et ses partenaires travaillent à rassembler des écoles-ateliers et des ateliers d'artisans dans des lieux communs afin de mettre en valeur le savoir-faire des artisans, faciliter les échanges et la transmission de leurs connaissances et effectuer de la médiation culturelle auprès du grand public. Nous avons participer en ce sens à la consultation publique sur la requalification du secteur Bridge-Bonaventure et faisons la promotion depuis 2019 de l'émergence d'un Quartier des métiers d'art dans ce secteur d'opportunités.

Délaissé au moment de la désindustrialisation, le secteur Bridge-Bonaventure présente aujourd'hui plusieurs terrains vacants et en attente de requalification. Encore à ce jour, des activités artisanales et industrielles sont maintenues dans le secteur, grâce notamment à la présence des Forges de Montréal et d'Espace Verre, deux organismes métiers d'art, ainsi que Canada Maltage, ADM Farine Five Roses, le fabriquant d'orgues Juget-Sinclair, la Distillerie Sazerac, les Studios Mels. Leur présence inspire les possibilités pour le futur du site en puisant dans la riche histoire économique et l'identité du quartier comme lieu de production au XIXe et XXe siècles.

Lors de notre participation aux différentes consultations publiques sur le secteur, nous avons prôné un développement à échelle humaine et soutenu l'idée d'un projet structurant qui inclue la production artisanale, adjoint d'une composante touristique ancrée dans l'histoire et le patrimoine du secteur. Il semble que ces points ont fait l'unanimité entre les différentes parties présentes, dont la Société Immobilières du Canada, Parcs Canada, ADM Farine Five Roses, la Cité-du-Havre, les organismes communautaires interpellés et plusieurs des promoteurs présents autour de la table.

Nous croyons que le projet du **Quartier des métiers d'art** s'inscrit parfaitement dans une vision de développement durable du secteur et répondrait aux besoins d'un grand nombre des artisans situés sur l'île de Montréal, tout en permettant une gradation des usages essentiels entre les parties industrielles du quartier et la partie résidentielle à venir.

Nous saluons donc l'énoncé de vision inscrite au PUM qui met l'emphase sur le patrimoine et la vocation économique du secteur Bridge-Bonaventure: «ADN du secteur Bridge-Bonaventure, la vocation économique est renforcée par la création de milieux de vie et d'emplois diversifiés, connectés, résilients et carboneutres, prenant assise sur la mobilité durable, l'esprit du lieu, le patrimoine et la mise en réseau des espaces publics et des lieux emblématiques» (PUM, P2, C4, p. 101).

Bien que nous aimerions voir s'inscrire le projet de Quartier des métiers d'art au PUM, les cinq orientations découlant de la vision incarnent une volonté de faire de ce secteur un milieu de vie à échelle humaine, où les activités économiques existantes sont consolidées, et où le patrimoine est mis en valeur.

Conclusion

Le patrimoine montréalais – et plus largement l'identité montréalaise – est un véritable rempart contre l'homogénéisation culturelle liée au phénomène de la mondialisation. La **spécificité montréalaise** doit être protégée et la présence des métiers d'art dans la ville a un rôle fondamental à jouer dans cette perspective. C'est pourquoi, selon nous, la culture et les arts doivent prendre une plus grande place dans le PUM.

Si la préservation et la mise en valeur du patrimoine sont des leviers de la transition écologique et contribuent à la qualité de vie dans les quartiers et à l'attractivité de la ville, l'apport des artisans et de leur savoir-faire doit être en ce sens valorisé. Dans un souci d'inclusion et de pluralité, la notion de patrimoine doit être élargie afin de considérer les spécificités du patrimoine immatériel et ses mécanismes de transmission.

À l'instar des artisanes et artisans du textile qui portent en eux à la fois la tradition et l'innovation, les métiers d'art sont un atout pour penser le *tissu* urbain du Montréal de demain. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec les autres acteurs de notre milieu pour assurer un aménagement qui favorise l'essor des artisanes et artisans dans la métropole et les conditions favorables à la pratique et à la transmission de leur métier.

Résumé des recommandations

Concernant les ateliers d'artistes et d'artisans

- Favoriser l'implantation d'ateliers d'artisans dans des secteurs et bâtiments industriels en ville, tout particulièrement dans une optique de réhabilitation de ceux-ci espace de production que d'espace de formation, de mise en valeur, de développement touristique et de médiation culturelle.
- Autoriser des activités artisanales et de production à petite échelle à l'extérieur des secteurs à caractère industriel dans une optique de mixité des fonctions et de rapprochement des lieux de vie et d'emplois.

Concernant le patrimoine

- Dans un souci de pluralité et d'inclusion, élargir la notion de patrimoine en incluant le patrimoine culturel immatériel comme partie intégrante du patrimoine montréalais.
- Favoriser la mise en place et le maintien d'espaces communautaires et de lieux de pratiques pour les communautés, incluant des lieux pour pratiquer et transmettre un savoir-faire artisanal dans les quartiers.
- À la lumière de la diversité culturelle de la ville, valoriser les communautés culturelles issues de l'immigration qui marquent le territoire de Montréal dans ses différents quartiers.
- Dans un souci de clarté, définir la notion de « quartier traditionnel » et préciser comment celle-ci est utile au regard du PUM.

- Élaborer davantage sur la notion de « zonage incitatif », le contexte de son utilisation et ses impacts potentiels sur la conservation et réhabilitation du patrimoine.
- Développer des mesures concrètes pour encadrer l'entretien des bâtiments patrimoniaux au niveaux des arrondissements, dont l'adoption obligatoire d'un plan d'entretien des bâtiments municipaux, assortie d'un budget conséquent.
- Outiller davantage les arrondissements dans les opérations d'inventaires patrimoniaux et les bonnes pratiques en matière de réhabilitation du patrimoine bâti.
- Améliorer les processus d'appel d'offres afin de faciliter l'accès de la main-d'œuvre artisane appropriée aux projets qui demandent et correspondent à leur expertise.
- Se doter des moyens financiers ambitieux pour entreprendre la restauration des bâtiments patrimoniaux montréalais.
- Promouvoir la préservation des savoir-faire et la reconnaissance de l'expertise des artisans professionnels afin d'assurer la qualité des interventions en patrimoine au sein des arrondissements.
- Encourager une approche collaborative et multidisciplinaire en amont des projets de réhabilitation patrimoniale afin d'assurer la qualité des interventions, la transparence du processus et la rigueur du travail effectué sur le terrain.

Concernant le secteur d'opportunité Bridge-Bonaventure

 Inscrire le projet du Quartier des métiers d'art comme une réponse à la vision énoncée pour le développement du secteur.